

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

DATE DE CONVOCATION  05.12.2023	L'an deux mille vingt-trois Le 11 décembre à 19 heures 15 minutes, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,
DATE D’AFFICHAGE  05.12.2023	<b>Étaient présents :</b>  M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, M. CARON, Mme TOUGNE CABES
NOMBRE DE CONSEILLERS  EN EXERCICE 19  PRESENTS 12  VOTANTS 13	<b>Formant la majorité du conseil en exercice.</b>  <b>Absents excusés :</b> Mme SANSONE, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, M. BLIN, M. COPIER, Mme DE PUERTAS JOSEPH, M. WISNIEWSKI  <b>Pouvoir :</b> Mme SANSONE à Mme CHARPENTIER  <b>SECRETAIRE :</b> M. VAUTIER a été élu secrétaire de séance
<b>Délibération N° 07/23</b>  <b>Objet :</b>  <b>MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE</b>	<p>Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 29 juin 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Centre a procédé à la modification de ses statuts.</p> <p>La notification aux communes est en date du 24 novembre 2023.</p> <p><b>Vu</b> l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2012, portant création de la Communauté de Communes Vexin Centre à compter du 1er janvier 2013 ;</p> <p><b>Vu</b> la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, approuvant les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre ;</p> <p><b>Vu</b> le dernier arrêté Préfectoral en date du 18 janvier 2021, portant modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre ;</p> <p><b>Vu</b> la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2023, modifiant les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre ;</p> <p>Après exposé de Monsieur le Maire,</p> <p>Le Conseil Municipal, après débat et à l'<b>UNANIMITÉ</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Approuve</b> les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,</li><li>- <b>Autorise</b> Madame la Présidente de la Communauté de Communes Vexin Centre à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT,</li><li>- <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.</li></ul> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 20/12/2023</p> <p style="text-align: right;"><u>Le Maire</u> : M.GUIARD</p>